



Communiqué de presse

Date : 22.10.2024

En passant la frontière à Morgins (VS), il veut éviter de dédouaner ses cartouches pour vapoteuses

Alors que la modification de la loi sur l'imposition du tabac venait d'entrer en vigueur, la douane suisse a découvert le premier cas de contrebande de recharges pour cigarettes électroniques. Entre amende et redevances dues, l'auteur devra s'acquitter de plusieurs dizaines de milliers de francs.

Le 1^{er} octobre dernier, tôt dans la matinée, lors d'un contrôle mobile, les collaborateurs de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) ont procédé à l'inspection d'une voiture immatriculée en Suisse et conduite par un Suisse de 53 ans. Celui-ci transportait dans le coffre du véhicule des cartons de cartouches pour cigarettes électroniques contenant au total 187,3 litres de liquide. Le chargement d'une valeur de plusieurs dizaines de milliers d'euros n'avait précédemment pas été déclaré. En effet, il a expliqué être entré par le passage frontière non occupé de Morgins (VS) car il n'avait pas pu effectuer de dédouanement la veille à Bâle en raison d'une arrivée tardive au bureau de douane.

Cette importation irrégulière de liquide contenant de la nicotine pour cigarettes électroniques s'est produite quelques heures après l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur l'imposition du tabac. Celle-ci régleme aussi les cigarettes électroniques jetables avec et sans nicotine et les liquides ou cartouches contenant de la nicotine, qui sont désormais soumis à l'impôt sur le tabac.

Outre une amende pour infraction aux lois sur les douanes, le tabac et sur la TVA, le contrevenant devra payer les redevances éludées pour plusieurs dizaines de milliers de francs. La marchandise étant destinée à un commerce spécialisé, une enquête a par ailleurs été ouverte par l'Antifraude douanière Ouest.

L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) assure la sécurité globale à la frontière. Il revêt des fonctions de protection et de contrôle, perçoit des droits de douane ainsi que d'autres redevances et amène un tiers des recettes totales dans les caisses de la Confédération. En luttant contre la criminalité transfrontalière et la migration irrégulière, l'OFDF contribue également à la sécurité de la Suisse. Il exécute en outre des tâches dans une centaine de domaines autres que douaniers tels que les produits thérapeutiques, la conservation des espèces ou la protection des marques. La mission de l'OFDF consiste à contrôler les marchandises, les personnes et les moyens de transport en fonction de la situation et des risques.

Les points forts du développement de l'OFDF sont le programme de digitalisation et de transformation DaziT et la révision totale de la loi sur les douanes. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des processus frontaliers par une uniformisation, une simplification et une numérisation systématiques des procédures.

Légendes:

Photo 1: Pour une importation de marchandises de commerce, il n'est pas possible d'emprunter le passage frontière de Morgins (VS). (OFDF)

Photo 2: Il transportait des recharges pour 187,3 litres au total de liquide pour cigarettes électroniques d'une valeur de plusieurs dizaines de milliers d'euros. (OFDF)

Renseignements:

Service de presse

Tél. +41 58 462 67 43, medien@bazg.admin.ch